

COMPTE RENDU

Comité de programmation LEADER

Groupe d'Action Locale du Grand Beauvaisis

du Lundi 09 avril 2018

Le comité de programmation du Groupe d'Action Locale du Grand Beauvaisis s'est tenu le 09 avril 2018 de 14h00 à 16h30 au siège de l'Association du Pays du Grand Beauvaisis, 48 rue Desgroux à BEAUVAIS, salle des assemblées.

PRESENTS COLLEGE PRIVE

Gilles **ALGLAVE** ; Gilles **BACONNIER** ; Alain **BARTHELEMY** ; Amaury **BEAUDOIN** ; Mehdi **CHERFAOUI** ; Noémie **DEGROOTE** ; Agnès **DEL AGUILA** ; Daniel **DELATTRE** ; Cécile **DEMONCHY** ; Vanessa **FOULON** ; Hélène **L'HOSTE** ; Etienne **LEMAIRE** ; Nadège **PERRIER** ; Robert **PORQUIER** ;

PRESENTS COLLEGE PUBLIC

Dominique **DURAND** ; André **DUTHOIT** ; Alain **LEVASSEUR** ; Patrick **PERIMONY** ; Catherine **SABBAGH** ; Pascal **VERBEKE**

ABSENTS/EXCUSES COLLEGE PRIVE

Patrice **BOURBIER** ; Quentin **BRISSET** ; Anne **DEFRANCE** ; Chrystelle **FEVRE** ; Claire **LEJEUNE** ; Corinne **MARETS** ; Michel **MELINE** ; Jérôme **MULLOT** ; Sylvie **NEVE** ; José **POLO** ; Yveline **TAINMONT** ;
Représentant du secteur de l'environnement

ABSENTS/EXCUSES COLLEGE PUBLIC

Patrick **BATOT** ; Mathieu **BOUREUX** ; Martine **BORGGOO** ; Jean-Claude **CARBONNIER** ; Robert **CHRISTIAENS** ; Jacques **COTEL** ; Arlette **DEVAUX** ; Dominique **DEVILLERS** ; Jean-Louis **DOR** ; Frédéric **GAMBLIN** ; Thierry **GILLES** ; Gérard **HEDIN** ; Béatrice **LEJEUNE** ; Claude **MAILLARD** ; Francis **MENU** ; Philippe **SMESSAERT** ; Patrice **TOMBOIS** ; Éric **TRIBOUT**

INVITES

Angéline **CHAMBRIN DOMINGUES** ; Audrey **GOBERVILLE** ; Aurélie **HIARDOT** ; Céline **PAVIS**

I. Ouverture par Monsieur Verbeke.

II. Vérification des quorums

Madame Chambrin-Domingues procède à la vérification des deux quorums :

Obligation d'un minimum de 50% des membres du comité : Le nombre de votant étant de **20**

Cette règle est respectée

Obligation d'un minimum de 50% des membres votants soient issus du collège privé :

Parmi ces votants **13** sont issus de la sphère privée et **6** sont issus de la sphère publique

Cette règle est respectée

La règle du double quorum est respectée le comité peut procéder aux votes

2

III. Etat d'avancement des dossiers LEADER

Depuis le 01 mars 2016 :

Avant dépôt	Projet réorienté et/ou abandonné	17
	En attente d'un dépôt ou de l'abandon par le porteur du projet	65
Après dépôt	Projet considéré non éligible par l'équipe technique	8
	Projet abandonnée par le porteur	10
	Projet en cours de montage	21
Convention attributive LEADER	M19.1 – Soutien préparatoire	1
	M19.2 – Mise en œuvre des stratégies LEADER	12
	M19.4 – Animation et fonctionnement des GALs	2
Projets accompagnés par l'équipe technique au <u>09 avril 2018</u>		136

Les fonds de soutien qui ont été mis en place au sein des intercommunalités permettent aujourd'hui à des porteurs de projet de lever du LEADER. Sans cet appui financier, une partie des projets en phase avec notre stratégie ne pourrait pas se voir attribuer de fonds européens ou resterait bloqués en attente de financement public. Il est important que les élus puissent relayer la possibilité de mettre en place ce type de contribution au sein de leur collectivité afin de permettre à ces opérations d'aboutir au sein de leur propre territoire.

IV. Dossiers inéligibles ou abandonnés

Le projet inéligible :

- Communauté de communes de la Picardie Verte – Aménagement d'une aire de camping-cars sur la commune de Songeons

M. Le Président soumet les abandons formulés par les porteurs de projet :

L'inéligibilité du projet est votée à l'unanimité.

Ce projet a été déposé auprès du GAL en respectant l'ensemble des conditionnalités fixées par celui-ci. Néanmoins, au fil de son instruction certaines dépenses ont été reconnues inéligibles. Après recalcul du plan de financement, le montant LEADER retenu ne permet plus d'atteindre le plancher fixé dans la fiche action n°3. Le comité de programmation demande une vigilance accrue, que ce soit de la part de l'équipe technique que de l'autorité de gestion, afin d'éviter ce type de situation.

V. Maquette prévisionnelle LEADER du Grand Beauvaisis

Fiche action	Périmètre concerné	Opération	Enveloppe FEADER (convention du 22/02/17)	Enveloppe FEADER programmée (avec prise en compte des ajustements CP, le cas échéant)				Enveloppe FEADER payée (après contrôle des pièces justificatives, le cas échéant)	Reste à programmer	Taux de consommation Prévisionnel	Taux de consommation Réel		
				19/02/2018	nb	09/04/2018	nb					Total	nb
1	CCPB	Mise en place d'une signalétique de la Trans' Oise		10 540,76	1			10 540,76	1				
	CCPB	Reportages photos sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Bray				5 918,16	1	5 918,16	1				
			179 655,00	10 540,76	1	5 918,16	1	16 458,92	2		163 196,08	9,16	0,00
2	CAB	Passage à niveau		32 325,76	1			32 325,76	1				
	CCPV	Etude d'aménagement de la Coulée verte				25 780,00	1	25 780,00	1				
			285 133,00	32 325,76	1	25 780,00	1	58 105,76	2		227 027,24	20,38	0,00
3	CCPV	Evènement de musique à Fontenay-Torcy		2 424,48	1			2 424,48	1				
	CCPB	Achat et mise en place d'appui cycles et de casiers à vélos		12 515,00	1			12 515,00	1				
	CCPV	Concert échange pluridisciplinaire		3 600,00	1			3 600,00	1				
	CCPB	Les Brayonnades				13 259,64	1	13 259,64	1				
	CCPV	Résidence artistique en Picardie verte				60 000,00	1	60 000,00	1				
	CCPV	WALC Edition n°9 - Week end à la campagne				3 539,16	1	3 539,16	1				
				223 871,00	18 539,48	3	76 798,80	3	95 338,28	6		128 532,72	42,59
							0,00	0					
4			185 000,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0		185 000,00	0,00	0,00
5	CAB	Production locale de fruits et légumes, en vente en circuits courts et 7j/7		60 000,00	1			60 000,00	1				
	CCPV	Mise en place d'un distributeur automatique de pommes de terre à la ferme		8 320,00	1			8 320,00	1				
			333 490,00	68 320,00	2	0,00	0	68 320,00	2		265 170,00	20,49	0,00
								0,00	0				
6			72 181,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0		72 181,00	0,00	0,00
7	GB	Soutien pour les frais de fonctionnement et d'animation 2015-2017		130 589,48	1			130 589,48	1				
			358 065,00	130 589,48	1	0,00	0	130 589,48	1		227 475,52	36,47	0,00
8	GB	Réalisation d'une base de données		20 000,00	1			20 000,00	1				
			48 000,00	20 000,00	1	0,00	0	20 000,00	1		28 000,00	41,67	0,00
TOTAL			1 685 395,00	280 315,48	9	108 496,96	5	388 812,44	14	0,00	1 296 582,56	23,07	0,00

VI. Anciens dossiers et modifications à appliquer

1- Porteur de projet « Communauté de communes du Pays de Bray »

<p>Obligation d'un minimum de 50 % des membres du comité : Le nombre de votant étant de 18 Cette règle est respectée</p> <p>Obligation d'un minimum de 50% des membres <u>votants</u> soient issus du collège privé : Parmi ces votants 13 sont issus de la sphère privée et 5 sont issus de la sphère publique Cette règle est respectée</p> <p>La règle du double quorum est respectée le comité peut procéder aux votes</p>
--

Décision du comité de programmation du 09/04/2018					
Fiche action	1				
Opération	Reportages photos				
Porteur de projet	Communauté de communes du Pays de Bray				
Remarques	Le nouveau plan de financement présente des ajustements. La contribution publique a été proratisée, faisant apparaître du Top-up et pour des raisons d'arrondi, le porteur devra apporter 0,03 € ht d'autofinancement public. Le montant d'attribution LEADER recalculé est plus important qu'à l'initial.				
Décision	Soutien le dossier				
	Avis favorable				
Soutien le dossier	Soutien le dossier Sous réserve	Ajourne le dossier	Rejette le dossier	Abstention	TOTAL
18					18
Montant subventionné					
5 918,16 € ht					

2- Porteur de projet « 8 Violoncelles à Beauvais »

<p>Obligation d'un minimum de 50 % des membres du comité : Le nombre de votant étant de 19 Cette règle est respectée</p> <p>Obligation d'un minimum de 50% des membres <u>votants</u> soient issus du collège privé : Parmi ces votants 13 sont issus de la sphère privée et 6 sont issus de la sphère publique Cette règle est respectée</p> <p>La règle du double quorum est respectée le comité peut procéder aux votes</p>
--

Décision du comité de programmation du 09/04/2018	
Fiche action	3
Opération	Week-end à la Campagne
Porteur de projet	8 Violoncelles à Beauvais
Remarques	Le nouveau plan de financement présente des ajustements. L'assiette éligible est moins importante car les précédentes dépenses se basaient sur une estimation du porteur. Les contributions publiques ont donc été à nouveau proratisées, faisant apparaître

du Top-up, et pour des raisons d'arrondi, le porteur devra apporter 0,02 € ht d'autofinancement privé. Au vu de ces éléments, le montant d'attribution LEADER est revu à la baisse.					
Décision		Soutien le dossier			
		Avis favorable			
Soutien le dossier	Soutien le dossier Sous réserve	Ajourne le dossier	Rejette le dossier	Abstention	TOTAL
19					19
Montant subventionné					
3 539,16 € ht					

5

VII. Audition des porteurs de projet LEADER

Dans sa convocation, le porteur de projet dispose de l'ensemble des règles à devoir respecter durant son audition dans le but de lui permettre un traitement équitable de sa demande de subvention LEADER, à savoir que :

« Cette audition se déroulera de la manière suivante :

- 5 minutes de prise de parole libre avec/sans support
Le support devra être réalisé via des outils informatiques basiques ou via le PowerPoint de « PrésentationAuditionGal-type », pensez à en faire la demande auprès de l'équipe technique, et être transmis au plus tard une semaine avant le comité de programmation à l'équipe technique LEADER.
Le porteur de projet devra veiller aux respects des règles de diffusion (notamment en termes de droit à l'image, de propriété, ...).
- 10 minutes d'échanges et de questions-réponses avec les membres du comité de programmation. »

1- Porteur de projet « Association Les Brayonnades »

Obligation d'un minimum de 50% des membres du comité : Le nombre de votant étant de 18

Cette règle est respectée

Obligation d'un minimum de 50% des membres votants soient issus du collège privé :

Parmi ces votants 13 sont issus de la sphère privée et 5 sont issus de la sphère publique

Cette règle est respectée

La règle du double quorum est respectée le comité peut procéder aux votes

Décision du comité de programmation du 09/04/2018	
Fiche action	3
Opération	Les Brayonnades
Porteur de projet	Association Les Brayonnades
Personne(s) auditionnée(s)	Paulette GRUET Olivier LARCHER
Note	15,5/20

Décision		Soutien le dossier			
		Avis favorable, belle manifestation avec une volonté de faire participer les habitants en proposant un transport. Il serait nécessaire d'élargir le projet avec d'autres territoires et d'améliorer la communication.			
Soutien le dossier	Soutien le dossier Sous réserve	Ajourne le dossier	Rejette le dossier	Abstention	TOTAL
18					18
Montant subventionné			Plafonds *		
13 259,64 € ht			40 000,00 € ht		
* Validation ou modification du plan de financement (cf. fiche synthèse de la décision du comité de programmation).					

6

2- Porteur de projet « Théâtre de la ramée »

<p>Obligation d'un minimum de 50% des membres du comité : Le nombre de votant étant de 16 Cette règle est respectée</p> <p>Obligation d'un minimum de 50% des membres votants soient issus du collège privé : Parmi ces votants 13 sont issus de la sphère privée et 3 sont issus de la sphère publique Cette règle est respectée</p> <p>La règle du double quorum est respectée le comité peut procéder aux votes</p>

Décision du comité de programmation du 09/04/2018					
Fiche action	3				
Opération	Résidence artistique en Picardie verte				
Porteur de projet	Théâtre de la Ramée				
Personne(s) auditionnée(s)	Marianne WOLFSOHN Mélanie COUDERT Karine PASTRE				
Note	16/20				
Décision	Soutien le dossier				
	Avis favorable du comité ayant été présidé par Monsieur Baconnier – Vice-président du GAL dut à un conflit d'intérêt du Président. Quelques remarques du comité relatives au cahier des charges.				
Soutien le dossier	Soutien le dossier Sous réserve	Ajourne le dossier	Rejette le dossier	Abstention	TOTAL
16					16
Montant subventionné			Plafonds *		
60 000,00 € ht			60 000,00 € ht		
* Validation ou modification du plan de financement (cf. fiche synthèse de la décision du comité de programmation).					

3- Porteur de projet « Communauté de communes de la Picardie Verte »

<p>Obligation d'un minimum de 50% des membres du comité : Le nombre de votant étant de 13 Cette règle est respectée</p> <p>Obligation d'un minimum de 50% des membres votants soient issus du collège privé : Parmi ces votants 11 sont issus de la sphère privée et 2 sont issus de la sphère publique Cette règle est respectée</p> <p>La règle du double quorum est respectée le comité peut procéder aux votes</p>



Décision du comité de programmation du 09/04/2018					
Fiche action	2				
Opération	Etude d'aménagement de la Coulée verte				
Porteur de projet	Communauté de communes de la Picardie Verte				
Personne(s) auditionnée(s)	Fanny PIRES Marie LEZIER Pascal VERBEKE				
Note	16,5/20				
Décision	Soutien le dossier				
	Avis favorable du comité ayant été présidé par Madame SABBAGH – Vice-présidente du GAL.				
Soutien le dossier	Soutien le dossier Sous réserve	Ajourne le dossier	Rejette le dossier	Abstention	TOTAL
13					13
Montant subventionné			Plafonds *		
25 780,00 € ht			60 000,00 € ht		
* Validation ou modification du plan de financement (cf. fiche synthèse de la décision du comité de programmation).					

VIII. Conclusion

Monsieur le Président présente la prochaine date de comité de programmation :

- Jeudi 28 juin 2018

Un lien doodle sera envoyé durant les prochains mois pour fixer de nouvelles rencontres (2 maximums) pour la fin de l'année 2018.